

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



à résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2023, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT-SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Louise Allie, première vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

Était absent :

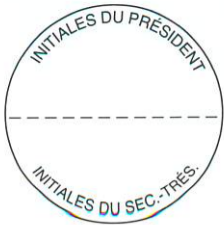
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d'Otterburn Park

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Campagne de caractérisation (ÉTÉ 2023)
7. Prévisions budgétaires pour l'année 2024
8. Triennal 2024-2026
9. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2023
10. États des résultats techniques — mai, juin, juillet et août 2023
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 13 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

23-28

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

11.1 Délégation pour l'achat de deux camions 12 roues usagés

Et en y retirant le point 7.

ADOPTÉE

23-29

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

23-012 06-07-23 Lettre de MADAME ANOUK LORION, coordonnatrice administrative aux ventes, VIRIDIS ENVIRONNEMENT, nous transmettant les documents requis à la suite de l'adjudication du contrat 2023-BOUES-01.

23-013 14-08-23 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous confirmant que les honoraires professionnels pour l'audit 2023 seront de 9 000 \$ taxes en sus.

23-014 18-08-23 Lettre de MONSIEUR VINCENT DUPUIS, opérateur en traitement des eaux, RAEVR, nous demandant d'accepter sa démission avec un préavis de deux semaines, soit le 1^{er} septembre 2023.

23-30

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 23-05, du chèque numéro 1220 au chèque numéro 1255 et du déboursé numéro 20230033 au déboursé numéro 20230481 pour un montant total de 1 117 552,19 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



→ résolution
ou annotation

POINT 6. CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION (ÉTÉ 2023)

Le conseil d'administration prend acte du rapport du directeur technique concernant les résultats de la dernière campagne de caractérisation réalisée du 2 au 7 septembre 2023. Les résultats de la répartition des débits sont les suivants :

Municipalités	Débit mesuré (m ³ /jour)	Répartition (%)
McMasterville	1 583	6,88
Belœil	9 085	39,51
Otterburn Park	5 244	22,81
Mont-Saint-Hilaire	7 082	30,80
Total	22 993	100,00 %

POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024

POINT REPORTÉ

23-31

POINT 8. TRIENNAL 2024-2026

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2024-2026 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2024-2026 prévoyant des dépenses d'immobilisations de 54 000 \$ pour l'an 2024, de 100 000 \$ pour l'an 2025 et 50 000 \$ pour l'an 2026.

ADOPTÉE

23-32

POINT 9. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU QUE le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2022;

ATTENDU QUE la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2023;

ATTENDU QUE le coût pour la vérification de l'an 2022 a été de 8 850 \$;

ATTENDU QUE la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2023 est de 9 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie

APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 9 000 \$ pour l'exercice financier 2023, taxes en sus.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 10. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES — MAI, JUIN, JUILLET ET AOÛT 2023

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de mai, juin, juillet et août 2023. Tous les résultats, pour ces mois, sont conformes aux normes de rejets à l'exception des coliformes fécaux pour le mois de juillet.

POINT 11. DIVERS

23-33

11.1 DÉLÉGATION POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONS 12 ROUES USAGÉS

ATTENDU la résolution 23-26 concernant le sujet en titre, dont le montant de la délégation était fixé à 100 000 \$ maximal par camion;

ATTENDU que les démarches effectuées à ce jour nous permettent d'affirmer que les montants de délégation sont insuffisants pour couvrir l'achat d'un camion 12-roues dans un état convenable;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser à la hausse le montant de délégation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu annule la résolution 23-26;

QUE le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu délègue à l'administrateur le pouvoir de procéder à l'achat de deux camions 12 roues, de gré à gré, auprès d'entreprises de la région, pour un maximum de 150 000 \$ chacun;

QUE l'administrateur fasse rapport des dépenses dès la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

POINT 12. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

23-34

POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 23 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Isabelle Thibeault
Présidente